

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE124

présenté par

M. Germain, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales, M. Liebgott et les
commissaires du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« communiquer toute information nécessaire »,

les mots :

« donner accès à toutes informations nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.